

## **SESSIONI URDINARIA DI U 6 DI FRIVAGHJU DI U 2019**

**N° 2019 / 01**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA MICHEL PERETTI  
À nomu di u gruppu « GHJVENTU DI U CENTRU DRITTU »**

### **Ughjettu : Diminution des tarifs des liaisons aériennes pour les résidents corses**

Madame la Conseillère Exécutive ,

Le 20 décembre dernier, a été adopté par l'Assemblée de Corse le rapport n°2018/E7/415 relatif à la révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers reliant la Corse à Paris Orly, Marseille et Nice. En vertu du principe de continuité territoriale et de l'article L.4424-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse est en effet compétente en la matière.

S'agissant de ce rapport, une information a immédiatement retenu toute l'attention tant de la part de la presse que de l'opinion publique.

Et pour cause, dans le cadre de ces nouvelles obligations de services publics prévues pour mars 2020, une réduction des tarifs hors taxes concernant les liaisons aériennes avec Marseille et Nice d'une part et Paris d'autre part est annoncée. Le prix d'un aller-retour est ainsi ramené à 99 euros s'agissant de deux premières destinations et 190 euros pour la capitale.

De fait, les résidents corses et tout particulièrement les étudiants et les actifs, coutumiers d'aller-retours fréquents, ne peuvent que se satisfaire de cet engagement œuvrant à une meilleure mobilité et à une meilleure accessibilité de nos concitoyens au continent.

Toutefois, certaines zones d'ombre semblent subsister sur le financement de telles mesures.

En contrepartie de l'inscription de ces nouvelles conditions tarifaires dans les obligations de service public imposées aux délégataires, une hausse des compensations financières en leur direction serait alors toute naturelle.

La question est alors la suivante : comment serait financée la hausse de ces compensations ?

Ce surplus nécessaire sera-t-il dégagé en augmentant certains prélèvements dont certaines taxes, en aggravant l'endettement déjà particulièrement alarmant de la Collectivité de Corse ou en s'engageant à une maîtrise plus optimale des dépenses de fonctionnement de cette institution ?

Comme beaucoup d'entre nous, je ne souhaiterai pas que cette belle avancée pour les Corses ne se réduise qu'à un simple jeu d'écriture en prélevant plus d'un côté pour en dépenser plus de l'autre, ou pis encore l'un des facteurs d'une augmentation effrénée de nos dépenses.

Ceci nous ferait alors de perdre de vue la nécessité de rationaliser ces dernières tant au regard de nos contraintes budgétaires qu'au respect que l'on doit à chaque contribuable.

Je vous remercie.